Sénat : analyses sur les (récentes) origines du mal

jeu, 09/01/2014 - 17:17 | Anthony Gautier
Politique

Image: [1]

DÉBAT. Fustigé, malmené, remis en question dans sa légitimité, pour ne pas dire son utilité démocratique, de manière récurrente et régulière depuis plusieurs mois déjà, le Sénat est à nouveau sous le feu des critiques avec le rejet de la levée d'immunité de Serge Dassault. Indignation du camp socialiste, d'abord, qui cherche à savoir quels sont les deux sénateurs PS, membres du bureau du Sénat - composé de 26 sénateurs et majoritairement à gauche - qui se sont opposés à la demande qui aurait autorisé les deux magistrats du pôle financier de Paris à placer le sénateur de l'Essonne et industriel Serge Dassault (88 ans) en garde à vue et à perquisitionner ses locaux. Et ce, dans le cadre d'une affaire d'achats de voix présumés à Corbeil-Essonne.

« La réalité est que le Sénat traduit la mystification de l'élection présidentielle », Jean-Noël Cardoux (UMP)

Réprobation, ensuite, d'un certain nombre de citoyens qui s'indignent de cette impunité accordée au sénateur de l'Essonne. Une affaire qui vient ternir à nouveau l'image du Sénat après, notamment, l'imbroglio invraisemblable lié au vote des sénateurs approuvant le texte gouvernemental du non-cumul des mandats, tout en s'excluant de cette mesure.

Une polémique de plus, donc, qui suscite la colère de Jean-Noël Cardoux, sénateur UMP du Loiret, qui a pris sa plume pour défendre la légitimité de la Chambre Haute, et apporter ses explications quant au fonctionnement parfois incompréhensible, souvent changeant, du Sénat. Fausses notes, votes dissidents, rejet de certaines orientations gouvernementales, difficile en effet de s'y retrouver à gauche pour le moins.

« La réalité est que le Sénat traduit la mystification de l'élection présidentielle ayant rejeté Nicolas Sarkozy au profit de son concurrent qui s'est borné à fédérer, le temps d'un scrutin, une majorité hétéroclite d'opposants à la personne du candidat sortant. Qu'y a-t-il de commun entre les courants socialistes, les communistes, le front de gauche et les écologistes ? Pas grand-chose, ce qui explique l'absence de majorité sénatoriale. Ce n'est pas l'institution qui est en cause mais l'aveuglement de l'exécutif persévérant dans ses erreurs », analyse le sénateur UMP du Loiret.

« L'origine du mal n'est pas au Palais du Luxembourg mais dans un quinquennat coïncidant avec l'élection législative», Jean-Noël Cardoux (UMP)

Si Jean-Noël Cardoux ne souhaite pas commenter le vote du bureau quant à l'immunité parlementaire de Serge Dassault, il se demande si placer en garde à vue *« un homme de 88 ans, un industriel qui a tant apporté à l"industrie française »* aurait eu un sens. Pour le sénateur du Loiret, le problème est plus général.

« L'origine du mal n'est pas au Palais du Luxembourg mais dans un quinquennat coïncidant avec l'élection législative, laquelle régulièrement donne au nouveau Président une majorité hégémonique ne reflétant pas la réalité de l'électorat. Les nouveaux élus, devant l'ampleur de leur succès, ne supportent pas une quelconque opposition. Ils souhaitent donc la disparition du Sénat, révélateur de leurs propres égarements. Imaginons, un instant, que les socialistes ne détiennent pas la majorité absolue à l'Assemblée Nationale. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la France serait ingouvernable et le Président se verrait alors dans l'obligation de rechercher une majorité. De plus en plus de voix s'élèvent pour demander un septennat non renouvelable. C'est la seule solution pour rétablir la sérénité dans le gouvernement de notre pays avec comme conséquence la fin des campagnes électorales permanentes et la recherche de compromis raisonnables. »

« Selon moi, cela démontre qu'il faut réformer le système actuel », Jean-Pierre Sueur (PS)

Jean-Pierre Sueur, président socialiste de la Commission des Lois, et sénateur du Loiret, regrette également que cette affaire Dassault soit instrumentalisée pour attaquer la légitimité démocratique de la Chambre Haute. L'élu indique sans ambiguïté que, s'il avait fait partie du bureau du Sénat, il aurait voté pour que *« l'immunité de Serge Dassault soit levée »*. *« Selon moi, cela démontre qu'il faut réformer le système actuel dans deux directions »*, poursuit Jean-Pierre Sueur. *« D'une part, concernant la levée de l'immunité parlementaire, comme l'indique Jean-Pierre Bel, président du Sénat, rendre le vote public, à main levée, pour assurer une certaine transparence qui éviterait le sentiment que tout le monde se protège. Mais, comme il s'agit-là d'une affaire judiciaire, ce genre de décision ne doit pas être prise seulement par des parlementaires, mais par une assemblée mixte qui pourrait être composée de parlementaires, de personnalités politiques et de magistrats. »* Une piste qui pourrait trouver un écho favorable ces prochains jours tant la polémique enfle.

Anthony Gautier

Exergue:
Le Sénat est à nouveau sous le feu des critiques après un vote qui a permis au sénateur de l'Essonne et industriel Serge Dassault d'échapper aux investigations de la justice

Sénat [2]
Serge Dassault [3]
impunité [4]
immunité parlementaire [5]
Jean-Pierre Sueur [6]
Jean-Noël Cardoux [7]